



ACADÉMIE
DE NANTES

Liberté
Égalité
Fraternité

DAEP
CASNAV

Concours académique « Des mots pour le dire – Des mots pour se dire » EANA-EFIV

Règlement – 5^{ème} édition – Edition 2026 – Au choix :

« Dévoilement d'un élément mystère » - Production sonore collective (choix 1)

OU

« Contes » - Production graphique, orale et collective (choix 2)

L'antenne académique du CASNAV organise, depuis 2022, un concours intitulé « *Des mots pour le dire - Des mots pour se dire* ». Les objectifs du concours sont doubles : encourager les élèves allophones (EANA) et les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) à développer des compétences langagières et linguistiques d'une part, des compétences créatives d'autre part, valoriser leurs productions dans ces domaines.

Pour la session 2025, le concours permettra d'engager les élèves, au choix, dans l'une des deux productions suivantes :

- 🎨 **Choix 1** : faire deviner au jury, par le biais d'une production orale, sonore et collective, un mot ou une expression en déclinant des indices successifs conduisant au dévoilement de l'énigme

OU

- 🎨 **Choix 2** : présenter au jury, par le biais d'une production graphique, orale et collective un conte (kamishibai).

Le concours est ouvert aux écoles élémentaires et primaires, aux collèges et aux lycées généraux et technologiques, aux lycées professionnels de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat d'association.

🎨 Objectifs éducatifs et pédagogiques

Ce concours est organisé dans le cadre de la **seconde ambition** du projet académique « **Équité, Emancipation, Respect de l'autre** », axe deux « **Faire vivre une école inclusive au quotidien** ». Le travail conduit en classe autour de l'**oral** et des **compétences** qui s'y jouent est un **levier de la réussite de tous les élèves**. Ce concours a pour but d'aider les élèves à une **meilleure maîtrise du langage oral en interaction avec autrui**. Il vise aussi à développer leur **esprit de créativité** par le travail autour de la voix, du son, du bruit/bruitage, de la musique, des mots avec lesquels on joue pour **dire et se dire**. **L'édition 2026 peut aussi être une invite à travailler l'oral puis à entrer dans l'écrit par le biais d'une production graphique, où l'écrit a toute sa place (mots, expression en langue française ou d'origine)**. L'utilisation ponctuelle de la **langue d'origine** est possible dans les deux productions proposées cette année. Le concours est une **invitation à jouer avec les mots, avec la langue (première et seconde)**. La **dimension orale collective** de cette production invite les élèves à « **s'accorder** », au sens étymologique du terme, à associer la parole au chant choral, à user de la déclamation plurielle ou solitaire, créant ainsi une authentique interaction entre pairs. Par la **nécessaire attention portée à autrui**, à sa voix, à sa parole, la démarche aide aussi au développement de **compétences psychosociales**. Ce type d'activité, au sein des classes, donne tout son sens au « **vivre et apprendre ensemble** », aux **valeurs portées par l'Ecole inclusive**.

PRODUCTION 1 – ORALE, SONORE ET COLLECTIVE

- ✚ Réaliser une production orale audio, d'au moins 2 minutes et n'excédant pas 3 minutes, centrée sur un objet, un souvenir, un élément culturel en lien avec les apprentissages scolaires.
- ✚ Faire progressivement deviner aux auditeurs « l'élément mystère », mot ou expression retenu.e à partir de l'énoncé d'indices, déclinés au fil de la production.
- ✚ Favoriser la créativité des élèves et leur capacité à investir un format oral adapté au sens et à l'effet recherché.

PRODUCTION 2 GRAPHIQUE, ORALE ET COLLECTIVE DE TYPE KAMISHIBAI

- ✚ Réaliser une production orale audio, d'au moins 2 minutes et n'excédant pas 3 minutes, à partir d'un support graphique de type kamishibai, centrée sur le récit d'un conte.
- ✚ Exploiter toutes les ressources expressives de la parole (verbales et non verbales) afin de capter l'attention de l'auditoire et de partager une expérience de lecteur sensible, capable d'en rendre compte, y compris de façon « théâtralisée », kamishibai.
- ✚ Favoriser la créativité des élèves et leur capacité à investir un format oral adapté au sens et à l'effet recherché.

Autorisation parentale requise pour les deux productions.

CRITERES D'EVALUATION¹

- ✚ Aisance verbale et qualité de la mise en voix.
- ✚ Originalité de la prestation (une voix, deux voix, approche chorale, accompagnement musical, sonore, etc.).
- ✚ Perception d'effets de sens dans l'articulation des éléments sonores (voix, chant, musique, bruitage, etc.).
- ✚ Qualité de la description de l'élément mystère et des indices proposés (production 1).
- ✚ Qualité de l'illustration graphique (choix pertinent des épisodes à représenter et créativité), (production 2).
- ✚ Qualité de la progression vers la résolution de l'énigme (production 1); qualité de la progression vers la clôture du récit et capacité à « mettre en scène » et en voix, (production 2).

¹ Les critères d'évaluation, plus spécifiques à l'une ou l'autre des productions, sont précisés. En l'absence de cette mention, les critères d'évaluation sont valables pour les deux productions.

MODALITES D'ORGANISATION

- ✚ Les écoles, collèges ou lycées participants s'organisent en interne pour qu'une seule production soit sélectionnée et transmise au CASNAV.

CALENDRIER

- ✚ Lancement du concours : **mardi 4 novembre 2025.**
- ✚ Date limite de la remontée des productions : **vendredi 13 mars 2026.**

CONTACTS

- ✚ Elsa GOUJARD – coordinatrices, formatrices et chargées de mission – Antenne académique – CASNAV : ce.casnav@ac-nantes.fr
- ✚ Claudie VALMALETTE, IA-IPR de Lettres – Responsable académique CASNAV : claudie.valmalette@ac-nantes.fr

C. Valmalette – novembre 2025